

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

---

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Jean SARASOLA	à	France JAUBERT-BATAILLE
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRUGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Anne BARBET	à	Véronique PEBEYRE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante d'	Yves TOURAINÉ

Excusés : Marie ECHEPARE, Henri GIMENEZ, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE

### RAPPORT N° 131219-21-PER

#### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AVEC LE SICTOM DU HAUT BEARN :** **RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS**

M. UTHURRY précise que pour l'année 2014 et dans la continuité des années précédentes, des échanges auront lieu avec le SICTOM du Haut Béarn.

Ils se traduiront d'une part par la confirmation de la mission de conseil (dont le montant est évalué à 15 000 €), et d'autre part par la mise à disposition des 6 agents de la collecte des ordures ménagères.

Il est entendu que ces mises à disposition se traduiront par l'établissement de conventions concordantes entre la communauté de communes du Piémont Oloronais et le SICTOM du Haut Béarn.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2014 du budget général.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition correspondantes. (cf projet ci-joint)

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 19 décembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT